

TEAMPLLOUX

— *infos* —

Mensuel
N° 390
avril 2021



Elles et ils l'ont fait !

GENS DE TEMPLLOUX

Jean H. MANGEZ

Arrivé à Temploux il y a un peu plus de 35 ans, Jean H. Mangez s'est rapidement investi dans la vie associative du village. Il a notamment créé l'ASBL *Temploux - Patrimoine et Chapelles*, a fait partie du Conseil de Fabrique avant de se lancer dans la construction d'une éolienne citoyenne qui vient enfin de sortir de terre.



■ *Ta formation te prédestinait à te lancer dans ce projet éolien ?*

Du tout. Je suis ingénieur civil physicien (UCL), j'ai prolongé durant un an aux Etats-Unis avant de passer mon doctorat en Belgique. Après une spécialisation de deux ans dans la recherche en Angleterre, j'ai créé ma propre société qui fabriquait du matériel électronique. Je suis pensionné depuis 2014.

■ *Mais alors, comment est née cette idée d'éolienne ?*

Fin mars 2012, une société flamande (*Electrawinds*) invite les Temploutois à une séance d'information pour leur présenter son projet de construction de 7 éoliennes. Bien vite, le nombreux public remarque qu'elles seront situées tout près de l'aérodrome... ce que le bureau d'études d'*Electrawinds* n'avait pas repéré. Le projet est mort-né !

En fin de réunion, je discute avec quelques Temploutois dont Hubert Sauvage. « Dommage qu'ils n'aient pas consulté quelqu'un d'ici, on leur aurait expliqué ! » Et puis : « Si on en faisait une nous-mêmes ? » En juin, Hubert invite quelques "potes" pour une première réunion de réflexion. Un "groupe de pilotage" est constitué pour étudier la faisabilité. Ce sera une "éolienne citoyenne", cela sonne bien, mais nous avons tout à apprendre !

■ *Il faut bien sûr trouver un emplacement pour cette éolienne.*

Nous nous lançons dans la recherche d'un terrain qui soit suffisamment loin des premières habitations et ...où il y a du vent ! Nous le trouvons à 500 mètres de l'emplacement actuel de l'éolienne. Après une longue année, je parviens en juillet 2013 à réunir les signatures des propriétaires disséminés sur plusieurs continents. En septembre, dix "fondateurs" sont d'accord d'investir 1.000 euros chacun pour créer *Eole-Lien*, une société coopérative. Elle a un projet citoyen, son but est de produire de l'énergie renouvelable locale au bénéfice économique de ses coopérateurs, dans une perspective de développement de projets éthiques et solidaires.

Ce modèle est aussi nouveau pour moi. Mon entreprise d'électronique était une société anonyme où j'étais le patron qui prenait seul toutes les décisions mais très vite, j'ai pris plaisir et trouvé plusieurs avantages dans cette nouvelle façon de « coopérer ». Depuis le début, nous nous réunissons en conseil d'administration tous les mois.

Les discussions, l'écoute et l'interaction sont bénéfiques pour les décisions que nous prenons ensemble, c'est « l'intelligence collective ».



■ *Tout est en place pour la réalisation rapide de ce projet*

Nous contactons CSD, un bureau d'ingénieurs pluridisciplinaire actif dans les domaines de l'environnement et de la construction qui nous explique comment introduire une demande de permis et réaliser une étude d'incidences. Confiante, cette bande de copains est persuadée que 2 ou 3 ans plus tard, l'éolienne tournera.

En réalité, nous sommes au début d'un véritable parcours du combattant¹. La première difficulté vient du gestionnaire du réseau de transport d'électricité (Elia) qui a une autorisation d'installer une ligne haute tension sur le terrain que nous avons choisi. Nous sommes donc contraints d'en trouver un autre. Un accord est trouvé avec un propriétaire-fermier pour un emplacement situé à 500 mètres du premier.

■ *De la grogne ou des pétitions venant de citoyens ?*

Mis à part les réactions systématiques des anti-éolien, pratiquement aucun signe négatif n'est constaté dans la population de Temploux. Il est vrai que l'obtention d'un permis de classe 2 ne demande pas une publicité importante et que l'endroit choisi entre Temploux et Spy ne génère aucune nuisance. L'opposition est extérieure et se manifeste après l'obtention du permis.

■ *Suite à tous ces événements, y a-t-il eu perte de confiance ?*

En 2012-2013, la recherche du premier terrain a été fastidieuse mais c'est surtout lorsque la Région wallonne a refusé l'octroi du permis pour la deuxième fois, qu'un sérieux doute s'est installé. Il faut avouer que les relations avec l'aérodrome n'ont pas été faciles même si tout s'est bien terminé.

1) Voir en pages 10 et 12 : 2012 - 2021



Eole-Lien avait d'abord rencontré Madame Bertrand, la propriétaire de l'époque, elle n'avait pas marqué de réticence mais ensuite, la Direction Générale du Transport Aérien (DGTA) remet un avis négatif lors de notre demande de permis. Après plusieurs réunions avec les nouveaux patrons de l'aérodrome, on décide de déplacer l'éolienne de 50 mètres (!) mais la DGTA maintient son refus.

Nous avons vraiment envie de trouver un accord qui convient à tous mais il est difficile d'établir un véritable climat de confiance. Les avis sont mitigés dans le Conseil d'administration : faut-il continuer à négocier ou plutôt chercher d'autres moyens d'action ? L'annonce² de la création d'un comité de riverains baptisé *CORIA* (dont personne ne savait d'où il sortait) inquiète l'aérodrome qui comprend que ses projets (bâtiment pour la construction de l'avion ss s s s s, piste en dur, etc.) risquent d'être retardés si un recours est déposé par les Temploutois.

Finalement, à la satisfaction des deux parties, tout s'est arrangé. J'en profite pour souligner la conciliation discrète opérée par le bourgmestre Maxime Prévot et l'accueil positif unanime de tous les groupes politiques représentés au Conseil communal namurois de l'époque.

■ *Le permis obtenu, il faut encore financer l'opération*

Nous n'avons pas connu de gros problèmes financiers. Avant l'obtention du permis, de nombreux coopérateurs ont pris le risque d'investir sans aucune garantie. Malgré toutes les difficultés, ils ont maintenu leur confiance dans la gestion de la « crise » par le conseil d'administration. Notamment lors de la faillite de *Senvion*, le premier fournisseur à qui l'éolienne avait été commandée ; ce coup de bambou allait inmanquablement retarder l'octroi de dividendes. Pour l'octroi du prêt, la banque n'a pas fait de difficulté.

■ *Ouf de soulagement après plus de huit années de travail et un avenir serein ?*

De soulagement et de fierté. Grâce au travail des membres du conseil d'administration et de quelques coopérateurs actifs, notre éolienne tourne même si la production d'électricité n'est prévue qu'en mai prochain.

Une des originalités importantes de notre projet, c'est qu'il a été mené uniquement par des bénévoles. Ce qui a permis une importante réduction des coûts pour ce qui concerne toute la préparation. Il faut savoir qu'un permis pour une éolienne se vend 300.000 €.

A l'avenir, la coopérative aura principalement un travail de gestion. C'est évidemment moins passionnant que tout ce qui tourne autour de la construction d'une éolienne. Personnellement, mon souhait n'est pas de prévoir la construction d'autres éoliennes, mais de voir uniquement des bénévoles continuer à gérer cette coopérative qui doit garder des ambitions limitées à des projets temploutois ou locaux. Sans devoir rémunérer du personnel, nous pourrions plus rapidement non pas réaliser nous-mêmes des projets sociaux mais financer des structures spécialisées en la matière.

En tout cas, cette expérience enrichissante m'a montré qu'à tout moment de la vie, on peut sans être spécialiste, apprendre des choses nouvelles qui permettent de belles réalisations et la création de liens dans ce village que nous avons adopté. Ce fut aussi le cas pour mon implication dans la rénovation de la chapelle Sainte-Wivinne et encore actuellement dans la paroisse.

JMA

2) Voir *Temploux infos* n° 353 de janvier 2018



Premiers coups de pelleuse le 11 mars 2020



12 mai 2020, aménagement du chemin d'accès à partir de la route de Saussin



Du 12 juillet au 9 octobre 2020, travaux de fondation de l'édifice



16 juillet 2020, installation de la cabine électrique



12 juillet 2020



9 octobre 2020



7 octobre 2020



7 janvier 2021, les pales sont arrivées



Début janvier 2020, les pales de l'éolienne sont arrivées : 63 m de long, trois fameux transports exceptionnels. Nacelle et générateur ont suivi. La grue géante est sur site aussi. Même pliée en deux, elle se voit à des kilomètres. Elle va soulever les éléments les uns après les autres et l'équipe d'acrobates de *Fairwind*, un spécialiste du montage, va les assembler.

26 janvier 2021, la grue



25 février 2021



4 mars 2021,
installation
du rotor

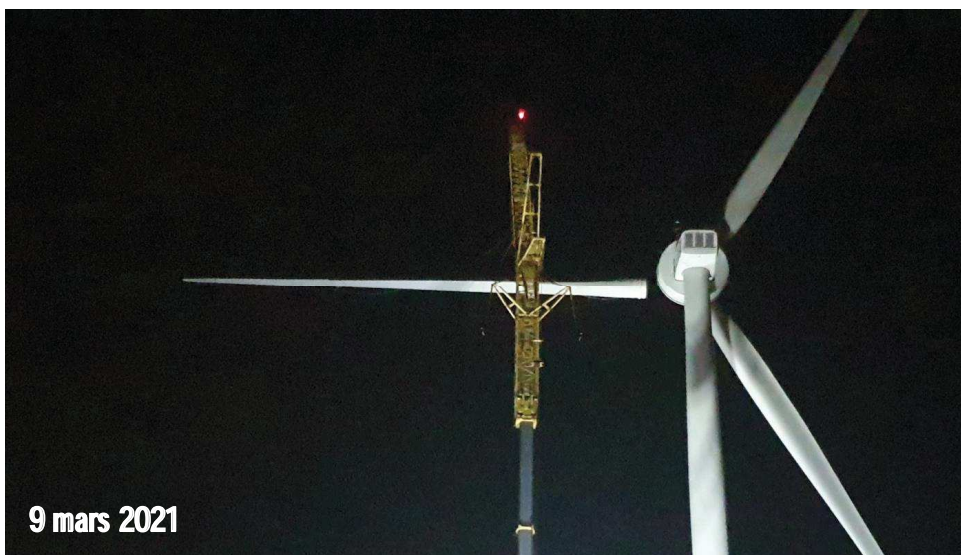


19 février 2021 : deux grues soulèvent délicatement le premier élément du mat de l'éolienne (64 tonnes) pour l'enfiler autour du transformateur et du matériel électronique déjà mis en place.

6 mars 2021



9 mars 2021



3 axes pour le projet



1

L'environnement

...bien sûr car l'éolien est une énergie verte, renouvelable et qui participe à une transition énergétique. Mais au-delà de cela, Eole-lien a voulu choisir un emplacement qui réconcilie le maximum de contraintes et préoccupations des habitants des environs.

2

Le social

...car au-delà de la production d'électricité verte, la coopérative veut profiter des retombées économiques de l'éolienne pour soutenir des projets sociaux et créer des liens entre les habitants de la région, d'où le choix du nom « EOLE-LIEN ». La démarche est participative et en lien avec l'énergie au sens large et dans une vision locale.

3

L'économique

... enfin car sans les ressources que l'éolienne permettra de générer, Eole-lien ne pourra pas soutenir les projets locaux. L'éolienne citoyenne c'est aussi un investissement qui rapporte des dividendes aux coopérateurs mais aussi aux alentours à travers des projets sociaux et sociétaux.



☺ En **mars 2012** : réunion publique d'un candidat exploitant de parcs éoliens (*Electrawinds*). Son bureau d'études chargé du projet ne savait pas qu'il y avait un aérodrome à Temploux... Après cette réunion, quelques Temploutois discutent « Et si on la faisait nous-mêmes, cette éolienne ? »

☺ De **juin 2012 à septembre 2013** : réunions et réflexions sur un projet d'éolienne citoyenne et recherche d'un terrain. Les étapes s'éclaircissent :

- ▶ Il faut un terrain (et un accord avec le propriétaire).
- ▶ Il faut demander un permis, cela coûte.
- ▶ Il faut un plan financier et rassembler des fonds.

Un endroit est choisi ; il est situé à l'extrême ouest du Grand Namur sur des terres agricoles entre l'E42 et les villages de Temploux et de Spy. L'éolienne viendrait se placer à proximité du parc existant de Spy (Jemeppe-sur-Sambre). En **juillet 2013**, les propriétaires de ce terrain sont d'accord d'en louer une partie pour l'installation d'une éolienne.

☺ En **septembre 2013**, 10 fondateurs créent la Société Coopérative à Responsabilité Limitée (SCRL) *Eole-Lien* et investissent 1.000 € chacun. Contrairement à la majorité des coopératives d'éoliennes citoyennes en Belgique, Eole-Lien ne rachète pas une éolienne à une société privée, mais monte son projet de A à Z : de la recherche d'un terrain d'implantation, à l'introduction du dossier de demande permis en passant par l'étude d'incidences, la mobilisation des citoyens... Cette particularité permet d'augmenter l'impact sociétal en optimisant les bénéfices qui seront investis dans des projets environnementaux et sociaux.

Suite page 12 ►►

- ☺ En **décembre 2013**, l'étude d'incidence est commandée. Elle a pour but de déterminer les effets du projet sur l'environnement : l'énergie et le climat, l'environnement sonore, l'ombrage, le paysage et le patrimoine, le milieu biologique, la sécurité des infrastructures et de l'espace aérien et l'étude des risques par rapport aux entreprises.
- ☺ En **juin 2014**, réunion d'information à la buvette du club de foot de Temploux et première assemblée générale de la coopérative en **mai 2015**.
- ☺ En **novembre 2015**, les conclusions de cette étude ne montrent aucun impact problématique, que ce soit sur le milieu physique (sol, eaux, air, ...), le voisinage (environnement sonore, ombrage, ...), le paysage ou le patrimoine naturel (oiseaux et chauves-souris principalement). Elle indique également que la future éolienne est compatible avec la ligne électrique en projet d'ELIA, située à environ 170 m et qu'elle se situe hors d'une zone de contraintes aériennes. Le même mois, la demande de permis est introduite auprès de la Ville de Namur. Le Collège communal vote à l'unanimité en faveur du projet *Eole-Lien*. En **février 2016**, c'est le Conseil communal qui fait de même.
- ☺ En **mai 2016**, l'administration wallonne refuse le permis suite au seul avis défavorable de la DGTA. L'éolienne perce le cône de sécurité de l'aérodrome de 40 mètres, cône fait sur base d'une piste non reprise sur les plans de la RW ! Un mois plus tard, *Eole-Lien* dépose un recours auprès du Ministre en invoquant l'inexistence de cette piste sur les cartes de la Région Wallonne.
- ☺ En **novembre 2016**, Carlo di Antonio, ministre wallon de l'Environnement octroie son permis à Eole-Lien mais dans la foulée, trois groupes d'opposants déposent des recours auprès du Conseil d'Etat contre ce permis et en **avril 2017**, cette juridiction administrative suspend le permis et confirme que les pales perceront le cône de sécurité.
- ☺ Pour répondre aux objections du Conseil d'Etat, *Eole-Lien* introduit en **septembre 2017**, une nouvelle demande de permis en déplaçant l'éolienne de 48 mètres et en **mars 2018**, rebelote : l'administration wallonne refuse à nouveau le permis suite au seul avis défavorable de la DGTA qui se base sur une recommandation allemande encore jamais utilisée en Belgique, l'éolienne se situerait trop près du circuit de descente des avions...
- ☺ En **mars 2018**, Eole-lien introduit un nouveau recours chez le Ministre contre la décision de l'administration et en **août 2018**, le Ministre octroie son permis à Eole-Lien. Beau cadeau de Noël, le Conseil d'Etat confirme le **25 décembre 2018** n'avoir reçu aucune demande de recours contre le permis.
- ☺ Pour payer l'étude d'incidences et introduire la demande de permis, *Eole-Lien* avait déjà 300.000 € de capital en fin 2018. Il faut à présent rassembler l'argent nécessaire à la commande de l'éolienne ; c'est-à-dire du capital coopérateur (500.000 €) et des prêts subordonnés (500.000 €) et ensuite contracter le prêt à la banque. En **février 2019**, l'engouement est extraordinaire. En sept semaines, les coopérateurs versent un million d'euros !
- ☺ Le 30 **mars 2019**, un contrat est signé avec *Senvion*, une société allemande pour la livraison de l'éolienne mais en **juillet 2019**, cette société est déclarée en faillite. Le projet va perdre beaucoup d'argent et prendre un an de retard.
- ☺ La faillite de *Senvion* (qui était le quatrième fabricant d'éoliennes au monde) perturbe le marché ; tous les autres fournisseurs sont débordés et privilégient les commandes de plusieurs machines. En **décembre 2019**, seul *Enercon* (une autre entreprise allemande) accepte et le 1^{er} de ce mois, la commande est effective. Ce sera une nouvelle génération d'éoliennes dont Temploux sera le premier modèle en Belgique. Les techniques s'améliorent et l'éolienne temploutoise produira plus que ses voisines.
- ☺ Le 11 mars 2020, la construction de l'éolienne citoyenne peut commencer avec les premiers coups de pelleuse (voir page 8). Le **9 mars 2021**, la machine tourne !

Suite page 14 ►►



Photovoltaïque

☺ A l'été 2018, le conseil d'administration est en attente des décisions suite aux recours déposés. Pour ne pas laisser l'argent perdre de sa valeur en banque, l'idée naît de faire un projet photovoltaïque. A la recherche d'un partenaire, le choix se porte sur le toit du hall de tennis qui appartient à l'ASBL Brocante de Temploux. Le plan financier garantit une situation « win-win » pour EOLE-LIEN et pour l'ASBL Brocante. En **janvier 2019**, les panneaux sont posés³.



DES CHIFFRES

L'éolienne culmine à 150m au-dessus du niveau du sol (sommet des pales), les pales font 126m de diamètre, la nacelle est à 86m de haut. Les fondations contiennent 93T d'acier et 580 m³ de béton. Les éléments les plus lourds de la tour pèsent plus de 50T, la grue qui les a mis en place 600T. La puissance maximale de l'éolienne est de 3 MW, la production annuelle d'électricité sera, en moyenne, de 7.000 MWh, de quoi alimenter 2.000 ménages.

Les coopérateurs : en septembre 2013, 10 fondateurs; fin 2013, 46 coopérateurs; fin 2015, 99 coopérateurs ; fin 2017, 231 coopérateurs ; fin 2018, 253 coopérateurs ; fin 2019, 384 coopérateurs ; fin 2020, 467 coopérateurs. Dans le petit monde wallon des coopératives citoyennes de production d'électricité, *Eole-Lien* est une petite coopérative.

Les coûts pour l'obtention du permis ont été de € 94.400, dont 25% de frais d'avocat. Le coût de l'éolienne proprement dite est de € 3.500.000, le chemin d'accès, la cabine électrique etc, ajoutent € 900.000, budget total du projet : € 4.500.000,-.

Pour financer tout cela, *Eole-Lien* a rassemblé € 850.000 de capital versé par les coopérateurs, € 525.000 d'emprunts subordonnés, € 75.000 d'emprunt garanti par la Ville de Namur et le solde vient d'un crédit d'investissement bancaire. La vente d'électricité et la vente des certificats verts permettent de rembourser la banque en 13 ans et les emprunts subordonnés en 8 ans. La durée de vie d'une éolienne est de 20 ans à 25 ans.

Parce que le vent est bon aux confins de Temploux, la rentabilité devrait être suffisante pour rembourser toutes les dettes, pour payer un dividende annuel aux coopérateurs, nous visons 6%/an, et pour financer des projets créant du lien social.



Ils participent ou ont participé au conseil d'administration : Hubert Sauvage, Jean-Bernard Dupont (†), Stéphanie De Tiège et Olivier Van Hamme, Laurent Demeus, André Mareschal, Jean Verbois, Pascal Gatellier, Eric Hinyot, Jean-Marie Allard, Xavier Cocu, Brigitte Wergifosse-Maesen, Michel De Waele, Jean H. Mangez. Et plusieurs coopérateurs, bénévoles mais actifs, ont contribué à la réussite du projet d'éolienne citoyenne à Temploux.

SCRL EOLE-LIEN
rue du Bout du Village 54, 5020 Temploux
www.eole-lien.be - info@eole-lien.be

3) Voir *Temploux infos* n° 371 de juillet 2019